

## § II. DOMINATION ROMAINE EN HELVÉTIÉ.

(De l'an 58 avant J.-C. jusqu'à l'an 455 de l'ère chrétienne.)

Lorsque Jules-César conquiert les Gaules, les Helvétiens durent subir le joug de Rome. On sait comment le projet d'émigration d'Orgétorix servit de prétexte à la conquête romaine, et de quelle manière ce grand capitaine défit les Helvétiens sur les



bords de l'Arar (la Saône), l'an 58 avant J.-C., et les força à rentrer dans leur pays. Les Romains firent pénétrer dans les cantons leur langue, leurs mœurs, et ils les administrèrent comme une dépendance de la province des Gaules. Tantôt l'Helvétie fut annexée à l'une et tantôt à l'autre des grandes préfectures entre lesquelles était subdivisée la grande province gauloise. On la trouve réunie un moment à la Lyonnaise, et aussi à la Gaule-Belgique. Elle modifia sa forme de gouvernement local sur le modèle du gouvernement municipal des Romains; et pour l'intérieur, elle conserva assez longtemps, sous la domination romaine, son gouvernement fédératif. Avant d'avoir un gouvernement provincial parfait, elle eut une indépendance nominale. Mais depuis la grande conjuration à laquelle les Helvétiens prirent part, avec tous les autres Gaulois, au temps de Vercingétorix, pour secouer le joug de Rome, elle tomba entièrement sous le gouvernement absolu et purement monarchique des empereurs romains et de leurs proconsuls. La Rauracie fut unie à l'une des provinces de la Germanie (l'Allemagne), et la Rhétie, comprenant les territoires des Grisons, de Glaris et d'une partie de St.-Gall, forma, avec le Tyrol et le Vorarlberg, la province rhétienne ou rhétienne. Les libertés des Helvétiens furent anéanties avec celles de toutes les nations qui avaient été absorbées dans la monarchie universelle de Rome, où toutes les indépendances nationales et locales furent sacrifiées à un besoin d'uniformité, d'ordre, d'hierarchie et de fausse unité.